COMMISSION PERMANENTE DES PROGRAMMES ET DE LA PROSPECTIVE

DELIBERATION N° CPPP 12-02 du 18 avril 2012

Portant avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette

La commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP)

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-26 à R.212-48;
- l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands;
- la délibération du comité de bassin n° C.B 08.11 du 9 décembre 2008 relative à la délégation donnée à la commission permanente des programmes et de la prospective des avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE);
- la saisine du président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Orge-Yvette en date du 21 février 2012.
- les débats et propositions de la commission territoriale des rivières d'Ile-de-France du 29 mars 2012.

DELIBERE

Article unique

La commission permanente des programmes et de la prospective émet un avis favorable sur la compatibilité du projet de SAGE de l'Orge-Yvette avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et sur sa cohérence avec les SAGE en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans le groupement de sous-bassins concerné.

Elle recommande d'intégrer dans le PAGD le tableau des objectifs de qualité des masses d'eau de surface et souterraines et les cartes associées pour en améliorer la lisibilité et la compatibilité avec les objectifs du SDAGE.

Elle souligne l'ampleur du travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau dans l'élaboration du SAGE qui constitue une réelle plus-value pour le territoire et traduit la volonté de bâtir une gestion commune et équilibrée sur le territoire de l'Orge et de l'Yvette.

Elle note avec satisfaction la volonté des acteurs à vouloir créer un syndicat mixte à l'échelle du périmètre du SAGE pour la phase de mise en œuvre et apporte son soutien à cette démarche.

Fait et délibéré à Nanterre, le 18 avril 2012

Le Vice-Président de la Commission permanente des programmes et de la prospective

Paul BARON